

par P. T.

Des sénateurs moins machos que les députés

L'égalité hommes-femmes est loin d'être une réalité d'un point de vue numérique, mais les comportements misogynes y sont moins fréquents qu'à l'Assemblée nationale.

Un sénateur sur quatre environ est une femme. On est loin du compte dans l'égalité des sexes au Sénat. Pourtant le nouveau mode de scrutin, appliqué lors des dernières élections de septembre, aurait dû instiller un peu de parité à la Haute Assemblée. Mais c'était sans compter la stratégie de contournement des sénateurs sortants, pour beaucoup issus des rangs de l'UMP, comme par exemple en Moselle. Pour garder leur siège, certains ont monté des listes dissidentes à côté des listes officielles avec la complicité de leur parti. Investies et en place numéro deux, les femmes n'ont pas pu être élues. Ainsi, après son renouvellement, le Sénat comptait seulement un quart de femmes !

Du côté de la représentativité en haut de la pyramide, ce n'est guère mieux. Les trois questeurs sont des hommes, trois vice-présidents sur huit sont des femmes et seulement deux sénatrices chapotent des commissions sur les huit que comprend le Sénat. Et les clichés continuent d'avoir la peau dure. Dans l'esprit des sénateurs, la femme est forcément fléchée aux Affaires sociales et à la Culture. « Quand j'ai manifesté mon intérêt pour la commission des Affaires étrangères et de la Défense, on m'a expliqué que c'était une commission très sérieuse. Une façon de me signifier implicitement qu'elle était réservée aux hommes », confie la sénatrice PS Hélène Conway-Mouret, secrétaire de ladite commission et vice-présidente de la délégation aux droits des femmes. « Les sénatrices sont aussi dans l'autocensure. Elles-mêmes n'osent pas s'impliquer dans les commissions traditionnellement réservées à leurs homologues masculins », ajoute Michèle André, présidente PS de la commission des finances.

Certes, au Palais du Luxembourg, on revient de loin. De 1946 à 1989, seulement 47 femmes ont siégé à ce qui s'appelait autrefois le Conseil de la République puis au Sénat. Selon Jean Pascal, auteur de l'ouvrage *Les Femmes députés*, il s'agissait de 23 communistes, sept socialistes,



Après son renouvellement, le Sénat comptait seulement un quart de femmes.

quatre radicales, cinq MRP-UCDP, quatre RPF-RPR, une RI et trois non-inscrites. « En 1947, l'Assemblée comportait 7 % de femmes, puis le pourcentage est tombé à 2 % en 1958 pour remonter péniblement à 5 % en 1995 », complète la sénatrice écologiste Corinne Bouchoux, vice-présidente de la délégation aux droits des femmes. À noter que pour le personnel, l'inégalité est aussi de mise : une femme huissière vient d'être nommée pour la première fois l'an dernier.

Si la proportion de femmes au Sénat ne reflète pas la réalité de la société, les comportements sexistes sont en revanche moindres qu'à l'Assemblée nationale. Toutes les sénatrices en conviennent. L'épisode de la robe à fleurs ou celui des caquêtements de poule subis respectivement par l'ex-ministre Cécile Duflot et sa consœur écologiste Véronique Massoneau ne se seraient jamais déroulés au Palais du Luxembourg. Avant d'être nommée secrétaire d'État à la Famille, Laurence Rossignol a certes été malmenée verbalement. Son confrère de l'UMP Bruno Sido l'avait apos-

trophée d'un : « C'est qui cette nana ? » Mais ce genre d'événement demeure très rare dans l'Assemblée des sages. « Aux séances des questions au gouvernement de l'Assemblée nationale, l'engagement verbal et physique est ultra-violent. Ici pas du tout. On se repose sur la compétence et le travail. Cela efface le genre », relève Hélène Conway. Impression partagée par Michèle André : « Au Sénat, ce n'est pas la cour de récré. Il y a plus de maturité et de courtoisie, et moins la tentation de faire un bon mot devant des caméras, qui sont de fait beaucoup moins nombreuses qu'au palais Bourbon », fait remarquer l'élue du Puy-de-Dôme. La sénatrice rappelle que les sanctions sont de toute façon implacables. Il y a plus de 15 ans, le président d'alors, Christian Poncelet, avait réprimandé par écrit un sénateur un peu trop macho dans ses propos. Selon Corinne Bouchoux, la sociologie du Sénat explique pour beaucoup cette différence de comportement avec l'Assemblée. « Pour beaucoup de nos collègues, le Sénat représente leur dernier bâton de maréchal.

Ils n'ont plus rien à prouver. En attente d'un strapontin ministériel, les jeunes savent qu'ils doivent être en phase avec la modernité. » Reste que, pour l'élue écologiste, les bavardages sont plus fréquents quand une femme prend la parole en séance. « La qualité du silence n'est pas la même », constate-t-elle. Pour améliorer la situation d'un point de vue numérique, toutes les sénatrices estiment que les sanctions financières en cas de non-respect de la parité restent nécessaires. « Il faut un côté punitif pour faire respecter les règles », affirme Hélène Conway-Mouret. Concernant l'évolution des mentalités, l'ex-ministre chargée des Français de l'étranger suggère un combat de l'intérieur. « Il faut intégrer davantage d'hommes à la délégation égalité hommes-femmes. C'est l'affaire de tous. » Corinne Bouchoux milite de son côté pour davantage d'« empowerment ». « Comme les hommes, les femmes devraient cultiver leur réseau et les contacts informels. Elles considèrent que ce n'est pas utile. À tort. »

Baromètre

MARS 2015

Les sénateurs les plus influents de chaque groupe :

SOC



Georges Labazée

25

amendements adoptés.

Taux d'adoption :

92,6 %

UDI



Gérard Roche

23

amendements adoptés.

Taux d'adoption :

92,0 %

ÉCO



Aline Archimbaud

11

amendements adoptés.

Taux d'adoption :

45,8 %

UMP



Jean-Baptiste Lemoyne

7

amendements adoptés.

Taux d'adoption :

53,8 %

RDSE



Jean-Claude Requier

4 amendements adoptés.

Taux d'adoption :

9,8 %

CRC



Laurence Cohen

4 amendements adoptés.

Taux d'adoption :

12,5 %



Données de **NosSénateurs.fr**
par **Regards Citoyens.**